

Saison 2016/2017

COMMISSION MIXTE CFCP n°2 Procès-Verbal

Réunion du 1^{er} juin 2017

Adopté par le Conseil d'Administration du 28 Avril 2018

Présents : Bernard BELY (Président), Cynthia BAGATTO (FFVB), Michel DESMEDI (FFVB), Axelle GUIGUET (DTN), Gilbert LOUIS (LNV), Michel ROUGEYRON (LNV)
Excusés : Christine GIROD (LNV), Jean-Marie SCHMITT (FFVB)
Assistent : Alain DEBES, Bertrand LEYS (DTN adjoint)

ORDRE DU JOUR

- 1 – Point sur les demandes et renouvellements d'agrément
- 2 – Point sur les demandes de convention d'accompagnement
- 3 – Désignation du Président issu de la FFVB ou de la LNV
- 4 – Indemnités de formation pour la saison 2017/2018
- 5 – Projet JIFF
- 6 – Divers

M. BELY, Président, ouvre la séance à 10h00 et souhaite la bienvenue aux membres présents.
Cette réunion tardive s'explique du fait des élections des deux instances, LNV puis FFVB, et de l'attente pour connaître les nouveaux interlocuteurs de la Commission mixte.
Il donne ensuite la parole à Mme GUIGUET pour le premier point à l'ordre du jour.

1 – Point sur les demandes et renouvellements d'agrément

Mme GUIGUET annonce la date de la Commission Ministérielle d'attribution des agréments des centres de formation, à savoir le lundi 19 juin 2017, puis expose les différentes demandes d'agrément.

1.1 AS CANNES

Demande directe d'agrément pour la saison 2017/2018 avec visite des installations conjointement avec la Direction Régionale.

1.2 BEZIERS

Demande de renouvellement d'agrément avec visite des installations conjointement avec la Direction Régionale.

1.3 EVREUX

Demande de renouvellement d'agrément avec visite des installations conjointement avec la Direction Régionale.

1.4 LYON

Demande de renouvellement d'agrément.

Une modification d'entraîneur du CFCP étant prévue, la DTN est en attente du diplôme et du contrat du futur entraîneur.

1.5 QUIMPER

Club en convention d'accompagnement durant la saison 2016/2017 et donc demande d'agrément pour la saison 2017/2018. Point de vigilance sur le maintien du club en championnat LNV.

1.6 TERVILLE FLORANGE

Club en convention d'accompagnement durant la saison 2016/2017. Point de vigilance sur le maintien du club en championnat LNV.

2 – Point sur les demandes de convention d'accompagnement

2.1 MULHOUSE

Pour rappel, le club est resté un an sans agrément car un avis défavorable avait été émis en 2016 à la demande de renouvellement d'agrément car le double projet n'avait pas été respecté.

Tous les documents nécessaires à la demande d'accompagnement ont été envoyés par le club. L'équipe seconde du club évoluera en Nationale 3 en 2017/2018 et devra donc monter en Nationale 2 pour prétendre à l'agrément l'an prochain.

Convention d'accompagnement accordée.

2.2 PARIS SAINT-CLOUD

Pour rappel, le club est resté un an sans agrément car un avis défavorable avait été émis en 2016 à la demande de renouvellement d'agrément pour des problèmes concernant l'hébergement, le double projet pour deux stagiaires et leur suivi médical. Le refus de renouvellement d'agrément avait été maintenu malgré un recours du club auprès du Ministère.

A présent, le projet semble plus précis et soutenu par une personne dédiée.

Convention d'accompagnement accordée.

2.3 VANDOEUVRE NANCY

Le club présente le même projet que l'année dernière avec une stratégie de recrutement plus aboutie des stagiaires dans la mesure où il y a une concurrence d'un point de vue géographique avec les clubs de Mulhouse, Terville Florange et le pôle de Nancy.

Convention d'accompagnement accordée.

3 – Désignation du Président issu de la FFVB ou de la LNV

Compte tenu du peu de réunions sur la saison 2016/2017 pour les raisons évoquées en début de séance, M. BELY propose de maintenir la présidence actuelle de la Commission mixte pour une année supplémentaire.

La proposition du maintien de M. BELY en tant que Président de la Commission mixte est acceptée.

4 – Indemnités de formation pour la saison 2017/2018

La Commission propose pour la saison 2017/2018 les montants identiques à ceux de la saison passée, à savoir :

- 4 K€ par an, plafonnés à 8 K€ pour les féminines,
- 7,5 K€ par an, plafonnés à 15 K€ pour les masculins.

5 – Projet JIFF

Mme GUIGUET fait part de son inquiétude quant au vote par le Comité directeur de la LNV de la possibilité pour tous les clubs pour la saison à venir de pouvoir compter dans leur collectif un JIFF de moins de 21 ans (né ne 1997 et après) sans contrat et sans convention de formation.

Cette mesure, destinée aux jeunes sans double projet, n'incite pas, à son avis, les clubs à faire les efforts nécessaires dans la voie de la professionnalisation du volley. Les membres FFVB de la Commission ne sont pas favorables à ce type de mesure.

6 – Points divers

Pour faire suite aux échanges de la Commission les années précédentes, et dans le cadre du Projet de Performance Fédéral (PPF), Mme GUIGUET proposera à la réflexion des cadres la mise en place d'un Label Fédéral qui concernerait les CFCP agréés pour valoriser ceux qui font un effort particulier sur la formation des joueurs de haut niveau.

M. LOUIS demande une coordination améliorée entre la DTN, la formation et les CFCP des clubs.

Bernard BELY
Président de la Commission mixte

